

N°24 - Janvier 2011

Le Conseil d'administration de la Mutuelle de l'INSEE se joint à moi pour vous présenter ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Notre conseil de décembre a décidé pour 2011 de diversifier son action tout en ne négligeant pas l'essentiel notamment en termes d'aides ou de prêts santé.

L'année 2011 est aussi une année d'élection dans les commissions de gestion et au sein du conseil d'administration.

Notre Mutuelle a besoin de toutes les bonnes volontés. N'hésitez pas à nous rejoindre dans ces instances ou à participer aux élections.

Bonne année à tous.

Le Président

TOURISME SOCIAL : deux offres nouvelles

VILLAGES VACANCES ANCAVTT :

La Mutuelle a acquis des parts sociales dans deux villages de vacances de ANCAVTT (Association Nationale de Coordination des Activités de Vacances des Comités d'Entreprise, Association de Tourisme social et Autres Collectivités).

Les villages de vacances sont gérés par TOURISTRA VACANCES.

Les parts sociales, pour ces deux villages situés l'un au bord de la mer et l'autre à la montagne, permettront à nos adhérents de bénéficier de tarifs préférentiels inférieurs d'environ 20% au tarif catalogue TOURISTRA VACANCES.

Ces deux villages sont :

- Village Vacances LE SOLEHO à Balaruc les Bains (à côté de Sète, Hérault)
- Village Vacances LA PRADE-HAUTE au Mont d'Or (dans le Puy de Dôme)

Des tarifs privilégiés (inférieurs d'environ 10%) seront consentis aux adhérents de la Mutuelle dans l'ensemble des autres Villages de Vacances d'ANCAVTT sous réserve d'acquiescer la Carte Loisirs.

ENPARTANCE ILE DE FRANCE

La Mutuelle a également adhéré à ENPARTANCE ILE DE FRANCE. Cet organisme de vacances est réservé aux comités d'entreprises et structures assimilées dont le siège social est situé en Ile-de-France.

Plusieurs catalogues proposent des séjours en hôtel, des circuits, des week-ends en France et à l'étranger, et des séjours en groupe.

Les catalogues sont disponibles auprès de votre Commission de gestion. Pour réserver un séjour un numéro de collectivité exclusif aux adhérents de la Mutuelle de l'INSEE est à demander au Président de votre section ou au siège de la Mutuelle.

**Appelez le 01.48.30.95.16 pour les réservations dans les Villages Vacances
ainsi que pour les offres de ENPARTANCE.**

AIDES ET PRETS :

Le plafond des aides et des prêts a été revalorisé au 1^{er} janvier 2011. Les plafonds se situent pour :

- l'aide santé à 1500 euros
- l'aide sociale à 1500 euros
- les prêts santé à 2000 euros

Toute demande doit faire l'objet d'un dossier qui doit transiter par la commission de gestion lorsqu'elle existe ; elle sera sinon envoyée directement au siège de la Mutuelle.

AIDE MÉNAGÈRE : un nouveau barème

Le taux de décote de la participation de la Mutuelle à l'aide ménagère a été revu en fonction du revenu fiscal de référence. Cela permettra aux bénéficiaires de percevoir une aide plus importante.

| Revenu fiscal de référence année N-1 | Personne seule (revenus mensuels) | Couple (revenus mensuels) | Taux de décote |
|--------------------------------------|-----------------------------------|--------------------------------|----------------|
| Tranche 1 | inférieurs à 1000 € | inférieurs à 1600 € | 0% |
| Tranche 2 | entre 1001 € et 1200 € | compris entre 1601 € et 1800 € | 15% |
| Tranche 3 | entre 1201 € et 1400 € | compris entre 1801 € et 2000 € | 25% |
| Tranche 4 | entre 1401 € à 1900 € | de 2001 € à 2900 € | 35% |
| Tranche 5 | supérieurs à 1900 € | supérieurs 2900 € | 50% |

PRESTATION « VACANCES » nouvelle prestation

Pour aider les adhérents à partir en vacances dans les Villages de Vacances ANCAVTT, ou avec les organismes suivants, ENPARTANCE-ILE DE France, VACANCIEL et L'EPAF, la Mutuelle de l'INSEE accordera une prestation « vacances » une seule fois dans l'année et par famille. Le montant de cette aide varie selon le revenu fiscal mensuel.

A noter que cette aide ne concerne que les séjours d'au moins une semaine.

(Calcul du quotient fiscal mensuel = revenu fiscal de l'année n-2 /nombre de parts X 12)

| | |
|--|----------------------------|
| Quotient fiscal mensuel inférieur ou égal à 500€ | prestation Mutuelle : 150€ |
| Quotient fiscal mensuel de 501 à 587€ | prestation Mutuelle : 120€ |
| Quotient fiscal mensuel de 588 à 984€ | prestation Mutuelle : 80€ |
| Quotient fiscal mensuel de 985 à 1729€ | prestation Mutuelle : 50€ |
| Quotient fiscal mensuel supérieur à 1729€ | prestation Mutuelle : 0€ |

2011 : ANNÉE D'ÉLECTIONS

Nous vous sollicitons pour participer activement à la vie de la Mutuelle de l'INSEE. Cette année les commissions de gestion et le conseil d'administration seront renouvelés partiellement. Par soucis d'équité, nous vous rappelons l'importance qu'une commission existe dans chaque Direction régionale.

Chaque commission de gestion est composée d'au moins trois membres. Celle-ci assure le lien social avec les adhérents tout en étant en constante relation avec le siège.

Le conseil d'administration est l'instance de proposition et d'animation de la Mutuelle.

Il est composé de 14 administrateurs parmi lesquels 4 membres arrivent en fin de mandat.

Les candidats seront élus à la prochaine assemblée générale.

Toute candidature au Conseil d'administration devra être adressée au siège de la Mutuelle par lettre recommandée selon le calendrier ci-dessous.

| Elections | Conseil d'administration | Commission de gestion |
|---|--------------------------|---------------------------|
| Ouverture de l'appel à candidature | 2 février | 2 février |
| Clôture des candidatures | 29 avril | 17 février |
| Dépouillement des candidatures | 2 mai | 18 février |
| Envoi aux adhérents de la note sur les élections avec la liste des candidatures | Non concerné | Au plus tard 4 mars |
| Élections (vote) | À l'Assemblée générale | Entre le 21 et le 25 mars |